



Guide fournisseurs

Pour un traitement fluide
de vos factures



Pour un traitement fluide de vos factures

Ce guide vous est fourni pour améliorer et fluidifier le processus de règlement de vos factures adressées à :

- ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG SA – SIREN 558 501 912
- STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX SA – SIREN 823 982 954
- ÉS ENERGIES STRASBOURG SA – SIREN 501 193 171

Notre ambition est qu'il réponde concrètement à vos interrogations.

Avant tout, être identifié dans notre référentiel

Pour être identifié en qualité de fournisseur et être réglé, il est absolument nécessaire que vous soyez répertorié dans le **Référentiel Fournisseurs du groupe ÉS**.

L'identification dans notre référentiel se fait sur la base du SIREN auxquels sont associés différentes données (N° TVA intracommunautaire et régime de TVA pour les entreprises assujetties à la TVA, et coordonnées bancaires).

Dispositions pratiques

1. Envoi dématérialisé des factures à privilégier au papier

Pour fluidifier la circulation de l'information et réduire son impact environnemental, le groupe ÉS procède à la dématérialisation des factures fournisseurs. C'est pourquoi l'envoi des factures en format numérique doit être privilégié.

Les fournisseurs peuvent déposer leurs factures en format pdf, à l'adresse suivante sans envoi complémentaire par courrier postal : lad.factures@es.fr

L'adresse mail lad.factures@es.fr est uniquement dédiée à l'envoi des factures pdf aucune réponse n'est apportée à tout autre courrier.

L'envoi des factures en format pdf doit respecter les critères suivants :

- La facture doit être un document original issu de l'outil de facturation (pas de document numérisé à partir d'une facture papier)
- Une seule facture par fichier pdf
- La facture doit mentionner impérativement le numéro de commande faisant l'objet de la facturation ainsi que toutes les autres mentions obligatoires.

Tout enregistrement d'une facture nécessite une commande reconnue dans notre Système d'Information. Le numéro de commande doit obligatoirement être mentionné sur la facture depuis le 1er octobre 2019 (ordonnance n° 2019-359 du 24 avril 2019).

Exigez un numéro de commande au demandeur de la prestation.

La facture avec numéro de commande est à envoyer à l'adresse de la société facturée. La facture doit respecter l'échéancier de paiements défini dans les conditions générales d'achat de la commande (CGA) et doit obligatoirement mentionner l'adresse de facturation du vendeur et de l'acheteur si cette dernière est différente de l'adresse du siège social (cf. tableau ci dessous).

Commande	Adresse de facturation à mentionner sur la facture
Électricité de Strasbourg S.A. : ▪ Commande n° 2xxxxxx	Électricité de Strasbourg S.A. 26, boulevard du Président Wilson F-67932 STRASBOURG CEDEX 9
Strasbourg Électricité Réseaux S.A. : ▪ Commande n° 4xxxxxx ▪ Commande n° 5xxxxxx	Strasbourg Électricité Réseaux S.A. 26, boulevard du Président Wilson F-67932 STRASBOURG CEDEX 9
ÉS Énergies Strasbourg S.A. : ▪ Commande n° 6xxxxxx	ÉS Énergies Strasbourg S.A. 37, rue du Marais Vert F-67932 STRASBOURG CEDEX 9

2. Présentation de la facture

La qualité de présentation de votre facture conditionne la fluidité de son traitement : impression de bonne qualité sur papier blanc ou clair, éviter les fonds de page et pas d'agrafe. Les factures sont numérisées via un procédé de Lecture Automatique de Document (LAD). Les factures doivent mentionner toutes les mentions légales et obligatoires afin de permettre leur traitement. L'absence d'une de ces mentions obligatoires provoque le retour systématique de la facture vers le fournisseur.

L'émission d'un avoir/note de crédit suite à l'annulation d'une facture doit faire figurer la référence de la facture annulée à l'origine de l'avoir/note de crédit ainsi que son numéro de commande.

Les mentions obligatoires sont :

Au titre de l'émetteur de la facture :

- Nom et Dénomination sociale
- Adresse
- N° de TVA intra-communautaire
- SIREN/RCS/APE

Au titre du bénéficiaire de la facture :

- Dénomination sociale
- Adresse d'expédition de la facture précisée sur la commande ou la demande
- Adresse de livraison
- N° de TVA intra-communautaire

Détail de la facture :

- Type de la pièce : facture, avoir, facture d'acompte ou facture d'avance
- N° de la facture
- Date d'émission de la facture

Renseignements sur le contenu de la facture :

- Référence de la commande d'achat
- Référence et désignation claire de la prestation facturée
- Date de réalisation de la prestation
- Quantité facturée
- Prix unitaire hors TVA
- Prix total hors TVA

En cas de non facturation de TVA, mentionner l'article CGI (Code Général des Impôts) justifiant cette exonération.

- Taux TVA
- Montant TVA
- Montant TTC

3. Protection des données personnelles

ÉS enregistre dans un fichier informatisé des informations personnelles vous concernant pour les diverses déclarations fiscales. Ces données sont conservées pendant 10 ans et sont exclusivement destinées à l'administration fiscale. Aucune donnée n'est transmise à un destinataire situé hors de l'Union Européenne. Les données financières sont transmises à l'administration en vue de l'établissement des déclarations comptables et fiscales (DAS2).

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement UE 2016/679, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement vous concernant en vous munissant d'un justificatif d'identité et en contactant le service chargé du droit d'accès : ÉS Direction Financière, 26 Boulevard du Président Wilson 67000 Strasbourg - compta.fournisseurs@es.fr . S'agissant d'une obligation légale, les droits de portabilité, d'opposition et le droit à l'effacement ne s'appliquent pas à ce traitement. En cas de difficulté dans l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) d'ÉS dont les coordonnées sont : dpo@es.fr - 5 rue André-Marie Ampère - 67450 Mundolsheim. Vous disposez en outre du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL en vous connectant sur son site internet : <https://www.cnil.fr/agir>

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « BLOCTEL », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>

Paievements

Conditions et modes de paiement

Le mode de règlement hors dispositions particulières est de 45j fin de mois suivant la date d'émission de la facture. La facture doit être adressée dès sa date d'émission afin de pouvoir être payée à la date d'échéance. Le mode de règlement est le virement bancaire.

Cas particulier

Affacturation : La société n'accepte que l'affacturation complet, la totalité des créances détenues vers une seule société d'affacturation.

Loi Dailly : La société n'accepte que la cession complète de toutes les factures d'un même marché (loi Dailly) vers un seul établissement financier. La cession des factures est soumise au préalable à la notification de la cession de créances par l'établissement financier avec indication du n° de commande.

Relations fournisseurs

Interrogations autour du contrat et CGA/CPA (Conditions Générales d'Achats / Conditions Particulières d'Achats)	Acheteur associé au contrat
Interrogations autour de la commande	Demandeur mentionné sur la commande
Envoi des factures PDF uniquement*	lad.factures@es.fr
Interrogations sur la facturation / paiement / courriers	compta.fournisseurs@es.fr
Modifications concernant mon entreprise et/ou mes références bancaires	maj.fournisseurs@es.fr

* L'adresse mail lad.factures@es.fr est uniquement dédiée à l'envoi des factures pdf aucune réponse n'est apportée à tout autre courrier.